

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.11.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Date de création 10.05.2010

· Nom du produit: Oxidizer 0.1M

· Code du produit: 1506

· Numéro d'enregistrement

Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car cette substance ou ses usages sont exempts d'enregistrement, ou le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement.

· UFI: GJP0-C0X4-R009-3FK5

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

Chimiques pour la recherche, le développement, la fabrication, produit chimique de laboratoire pour analyse.

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Biosolve Chimie

20 Rue Roger Husson, 57260 Dieuze, France

Tel: +33 3 878 675 80/81/82/83/84/85

Email: info@biosolvechimie.com

Biosolve B.V.

Leenderweg 78, 5555 CE Valkenswaard, the Netherlands.

Tel: +31-(0)40-2071300

Fax: +31-(0)40-2048537

Email: info@biosolve-chemicals.com

· Service chargé des renseignements: Département de la sécurité du produit.

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Liste de contact des organismes désignés pour obtenir des informations relatives à l'intervention sanitaire d'urgence, conformément à l'art. 45(1) Règl. (CE) n° 1272/2008.

Voir sur <https://poisoncentres.echa.europa.eu/appointed-bodies>

Service d'assistance : <http://echa.europa.eu/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks>.

Pour plus d'informations, voir la section 16.

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

FR

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: Oxidizer 0.1M

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07



GHS08

- Mention d'avertissement Danger

- Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: Oxidizer 0.1M

(suite de la page 2)

P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
· Indications complémentaires: EUH019 Peut former des peroxydes explosifs. · 2.3 Autres dangers · Résultats des évaluations PBT et vPvB · PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.	

* **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

· 3.2 Mélanges · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux. · Composants dangereux: <table border="1"> <tr> <td>CAS: 109-99-9 EINECS: 203-726-8 Numéro index: 603-025-00-0 Reg.nr.: 01-2119444314-46-XXXX</td><td>tétrahydrofurane ◆ Flam. Liq. 2, H225; ◆ Carc. 2, H351; ◆ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335, EUH019 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319; C ≥ 25 % STOT SE 3; C ≥ 25 % </td><td>50-75%</td></tr> <tr> <td>CAS: 110-86-1 EINECS: 203-809-9 Numéro index: 613-002-00-7</td><td>pyridine ◆ Flam. Liq. 2, H225; ◆ Carc. 2, H351; ◆ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332 </td><td>10-25%</td></tr> <tr> <td>CAS: 7553-56-2 EINECS: 231-442-4 Numéro index: 053-001-00-3</td><td>iode ◆ Aquatic Acute 1, H400; ◆ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332 </td><td>2,5-10% </td></tr> </table>			CAS: 109-99-9 EINECS: 203-726-8 Numéro index: 603-025-00-0 Reg.nr.: 01-2119444314-46-XXXX	tétrahydrofurane ◆ Flam. Liq. 2, H225; ◆ Carc. 2, H351; ◆ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335, EUH019 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319; C ≥ 25 % STOT SE 3; C ≥ 25 %	50-75%	CAS: 110-86-1 EINECS: 203-809-9 Numéro index: 613-002-00-7	pyridine ◆ Flam. Liq. 2, H225; ◆ Carc. 2, H351; ◆ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	10-25%	CAS: 7553-56-2 EINECS: 231-442-4 Numéro index: 053-001-00-3	iode ◆ Aquatic Acute 1, H400; ◆ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	2,5-10%
CAS: 109-99-9 EINECS: 203-726-8 Numéro index: 603-025-00-0 Reg.nr.: 01-2119444314-46-XXXX	tétrahydrofurane ◆ Flam. Liq. 2, H225; ◆ Carc. 2, H351; ◆ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335, EUH019 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319; C ≥ 25 % STOT SE 3; C ≥ 25 %	50-75%									
CAS: 110-86-1 EINECS: 203-809-9 Numéro index: 613-002-00-7	pyridine ◆ Flam. Liq. 2, H225; ◆ Carc. 2, H351; ◆ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	10-25%									
CAS: 7553-56-2 EINECS: 231-442-4 Numéro index: 053-001-00-3	iode ◆ Aquatic Acute 1, H400; ◆ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	2,5-10%									
· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.											

* **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

· 4.1 Description des mesures de premiers secours · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles. · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau. · Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin. · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin. · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles. · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: Oxidizer 0.1M

(suite de la page 3)

- * **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**
- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
 - **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Equipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- * **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**
- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
 - **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
 - **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
 - **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.
- * **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**
- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
 - **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
 - **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage:**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
 - **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

(suite page 5)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: Oxidizer 0.1M

(suite de la page 4)

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle	
· 8.1 Paramètres de contrôle	
· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
CAS: 109-99-9 tétrahydrofurane	
VLEP	Valeur momentanée: 300 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 150 mg/m ³ , 50 ppm C2, risque de pénétration percutanée
CAS: 110-86-1 pyridine	
VLEP	Valeur momentanée: 30 mg/m ³ , 10 ppm Valeur à long terme: 15 mg/m ³ , 5 ppm
CAS: 7553-56-2 iodé	
VLEP	Valeur momentanée: 1 mg/m ³ , 0,1 ppm
· Remarques supplémentaires:	
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.	
· 8.2 Contrôles de l'exposition	
· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.	
· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
· Mesures générales de protection et d'hygiène:	
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.	
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.	
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.	
Conserver à part les vêtements de protection.	
Eviter tout contact avec les yeux.	
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.	
· Protection respiratoire:	
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.	
· Protection des mains:	
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.	
 Gants de protection	
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.	
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.	
· Matériau des gants	
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.	

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: Oxidizer 0.1M

(suite de la page 5)

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

Liquide

· État physique

Selon désignation produit

· Couleur:

Caractéristique

· Odeur:

Pas de données disponibles

· Seuil olfactif:

Pas de données disponibles.

· Point de fusion/point de congélation:

65 °C

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Facilement inflammable.

· Inflammabilité

1,5 Vol %

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

12 Vol %

· Inférieure:

< 0 °C

· Supérieure:

230 °C

· Point d'éclair

Pas de données disponibles

· Température d'auto-inflammation

Pas de données disponibles

· Température de décomposition:

Pas de données disponibles

· pH

Non déterminé.

· Viscosité:

Entièrement miscible

· Dynamique:

Pas de données disponibles

· Solubilité

200 hPa

· l'eau:

1,02 g/cm³

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Pas de données disponibles

· Pression de vapeur à 20 °C:

Pas de données disponibles

· Densité et/ou densité relative

Pas de données disponibles

· Densité à 20 °C:

Pas de données disponibles

· Densité relative

Pas de données disponibles

· Densité de vapeur:

Pas de données disponibles

· 9.2 Autres informations

Liquide

· Aspect:

· Forme:

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Température d'inflammation:

Peut former des peroxydes explosifs.

· Propriétés explosives:

(suite page 7)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: Oxidizer 0.1M

(suite de la page 6)

· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	74,2 %
· Eau:	2,1 %
· Teneur en substances solides:	2,7 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	<i>Pas de données disponibles</i>

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosifs	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	<i>Liquide et vapeurs très inflammables.</i>
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: Oxidizer 0.1M

(suite de la page 7)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 109-99-9 tétrahydrofurane

Oral LD50 2.500 mg/kg (rat)

· Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocrinien.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

FR

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: Oxidizer 0.1M

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination													
<ul style="list-style-type: none"> 13.1 Méthodes de traitement des déchets Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. 	<ul style="list-style-type: none"> Catalogue européen des déchets <table border="1"> <tr> <td>HP3</td><td>Inflammable</td></tr> <tr> <td>HP4</td><td>Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires</td></tr> <tr> <td>HP5</td><td>Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration</td></tr> <tr> <td>HP6</td><td>Toxicité aiguë</td></tr> <tr> <td>HP7</td><td>Cancérogène</td></tr> <tr> <td>HP15</td><td>Déchet capable de présenter une des propriétés dangereuses susmentionnées que ne présente pas directement le déchet d'origine.</td></tr> </table>	HP3	Inflammable	HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires	HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration	HP6	Toxicité aiguë	HP7	Cancérogène	HP15	Déchet capable de présenter une des propriétés dangereuses susmentionnées que ne présente pas directement le déchet d'origine.
HP3	Inflammable												
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires												
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration												
HP6	Toxicité aiguë												
HP7	Cancérogène												
HP15	Déchet capable de présenter une des propriétés dangereuses susmentionnées que ne présente pas directement le déchet d'origine.												
<ul style="list-style-type: none"> Emballages non nettoyés: Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales. Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage 													
RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport													
<ul style="list-style-type: none"> 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, IMDG, IATA 	UN1993												
<ul style="list-style-type: none"> 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR 	UN1993 LIQUIDE INFAMMABLE, N.S.A. (TÉTRAHYDROFURANNE, PYRIDINE)												
<ul style="list-style-type: none"> IMDG, IATA 	F L A M M A B L E L I Q U I D , N . O . S . (TETRAHYDROFURAN, PYRIDINE)												
<ul style="list-style-type: none"> 14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR 													
<ul style="list-style-type: none"> Classe Étiquette 	3 (Fl) Liquides inflammables. 3												
<ul style="list-style-type: none"> IMDG, IATA 													
<ul style="list-style-type: none"> Class 	3 Liquides inflammables.												

(suite page 10)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: Oxidizer 0.1M

(suite de la page 9)

· Label	3
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<i>Attention: Liquides inflammables.</i>
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 33	
· No EMS:	<i>F-E, S-E</i>
· Stowage Category	<i>B</i>
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	<i>Non applicable.</i>
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	<i>1L</i>
· Quantités limitées (LQ)	<i>Code: E2</i>
· Quantités exceptées (EQ)	<i>Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml</i>
· Catégorie de transport	<i>2</i>
· Code de restriction en tunnels	<i>D/E</i>
· IMDG	<i>1L</i>
· Limited quantities (LQ)	<i>Code: E2</i>
· Excepted quantities (EQ)	<i>Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml</i>

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
<ul style="list-style-type: none"> · Directive 2012/18/UE · Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris. · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFAMMABLES · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3 · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: Oxidizer 0.1M

(suite de la page 10)

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

EUH019 Peut former des peroxydes explosifs.

· Service établissant la fiche technique: Product safety department

· Contact:

Austria Vergiftungsinformationszentrale (VIZ) (+43) 1 406 43 43

Belgium Centre Antipoisons (+32) 070 245 245

Antigifcentrum 070 245 245 (+32)

Bulgaria Национален токсикологичен информационен център

Многопрофилна болница за активно лечение и спешна медицина "Н.И.Пирогов" (+359) 2 9154 233

Croatia Centar za kontrolu otrovanja (+385) 01 2348 342

Cyprus Υπουργείο Εργασίας, Πρόνοιας και Κοινωνικών Ασφαλίσεων

Τμήμα Επιθεώρησης Εργασίας 1401

Czech Republic Toxikologické informační středisko (+420) 224 919 293, +(420) 224 915 402

Denmark Giftlinjen: +45 8212 1212

(suite page 12)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: Oxidizer 0.1M

(suite de la page 11)

Estonia Terviseameti mürgistusteabekeskuse 16662, (+372) 7943 794

Finland Myrkytystietokeskus 0800 147 111, 09 471 977

France ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

Germany Giftnotruf der Charité, Berlin: 030/19240

Giftinformationszentrum-Nord der Länder Bremen, Hamburg, Niedersachsen und Schleswig-Holstein (GIZ-Nord) :0551/19 240

Informationszentrale gegen Vergiftungen Zentrum für Kinderheilkunde Universitätsklinikum Bonn: 0228/19240

Giftnotruf Erfurt Gemeinsames Giftinformationszentrum der Länder Mecklenburg-Vorpommern, Sachsen, Sachsen-Anhalt und Thüringen: 0361/730 730

Informations- und Beratungszentrum für Vergiftungsfälle Klinik für Kinder- und Jugendmedizin Universitätsklinikum des Saarlandes: 06841/19240

Giftinformationszentrum der Länder Rheinland-Pfalz und Hessen - Klinische Toxikologie - Universitätsmedizin der Johannes Gutenberg-Universität Mainz: 06131/19240

Vergiftungs-Informations-Zentrale Zentrum für Kinder- und Jugendmedizin Universitätsklinikum: 0761/19240

Giftnotruf München Toxikologische Abteilung der II. Med. Klinik und Poliklinik: 089/19240

Great Britain Members of the public seeking specific information on poisons should contact: In England and Wales: NHS 111 - dial 111 In Scotland: NHS 24 - dial 111

Greece Κέντρο Δηλητηριάσεων (+30) 2107793777

Hungary Országos Kémiai Biztonsági Intézet (OKBI) +(36)-80-201-199

Iceland LANDSPITALI - THE NATIONAL UNIVERSITY HOSPITAL Tel. (+354) 543 1000

Ireland National Poisons Information Centre: +353 (1) 809 2166 (8.00 a.m. to 10.00 p.m. 7 days a week)
Healthcare Professionals: +353 (1) 809 2566 (24 hour service)

Italy Istituto Superiore di Sanità (ISS) +390649906140

CAV "Ospedale Pediatrico Bambino Gesù" – Roma Tel. (+39) 06.6859.3726

CAV "Azienda Ospedaliera Università di Foggia" – Foggia Tel. 800.183.459

CAV "Azienda Ospedaliera A. Cardarelli" – Napoli Tel. (+39) 081.545.3333

(suite page 13)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: Oxidizer 0.1M

(suite de la page 12)

CAV Policlinico "Umberto I" – Roma Tel. (+39) 06.4997.8000

CAV Policlinico "A. Gemelli" – Roma Tel. (+39) 06.305.4343

CAV Azienda Ospedaliera "Careggi" U.O. Tossicologia Medica – Firenze Tel. (+39) 055.794.7819

CAV Centro Nazionale di Informazione Tossicologica – Pavia Tel. (+39) 0382.24.444

CAV Ospedale Niguarda – Milano Tel. (+39) 02.66.1010.29

CAV Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXIII – Bergamo Tel. 800.88.33.00

CAV Centro antiveneni Veneto – Verona Tel. 800.011.858

Latvia Latvijas Vides, ģeoloģijas un meteoroloģijas centrs (+371) 67032600

Lithuania Apsinuodijimų informacijos biuras +370 (5) 2362052

Luxembourg Antigifcentrum / Centre antipoisons (+352) 8002 5500

The Netherlands Nationaal Vergiftigingen Informatie +31 (0)88 755 8000

Norway Giftinformasjonen 22 59 13 00

Poland Biuro do spraw Substancji Chemicznych +48 42 2538 400

Portugal Centro de informação antivenenos 800 250 250

Romania Institutul Național de Sănătate Publică +40213183606

Slovakia Národné toxikologické informačné centrum (NTIC) (+421) 2 5477 4166

Slovenia Urad Republike Slovenije za kemikalije +38614006051

Spain Instituto Nacional de Toxicología y Ciencias Forenses (INTCF) (+34) 91 562 04 20

Sweden Giftinformationscentralen (+46) 10 456 6700

Switzerland Tox Info Suisse 24-h-Notfallnummer: 145 (aus dem Ausland: +41 44 251 51 51) Auskunft: +41 44 251 66 66

· Date de la version précédente: 28.12.2021

· Numéro de la version précédente: 5

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

(suite page 14)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: Oxidizer 0.1M

(suite de la page 13)

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

* **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR